



# FORMATION

## NOUVEAUX ELUS DE CE Quel rôle, quelles fonctions ?

### Référence :

002-315-11

### Durée :

2 jours

### Public :

Elus de CE

### Pré-requis :

Aucun

### Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Exercices
- Réflexion
- Attestation de formation

Le comité d'entreprise a pour objet d'assurer une demande collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions d'ordre économique, professionnel et social.

- C'est un organe de représentation collective du personnel ayant d'abord un rôle économique.
- Il est aussi chargé de gérer les activités sociales et culturelles.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Dans le cadre de cette formation, les membres du comité d'entreprise auront tous les méthodes pour :

- **Organiser** le Comité d'entreprise.
- **Agir** au sein du Comité d'entreprise
- **Faire face** à des situations particulières

Cette formation intègre les particularités et changements issus de la loi Macron et de la loi Rebsamen d'août 2015.

## PROGRAMME

- Le comité d'entreprise et les autres institutions représentatives du personnel
- A quoi sert un comité d'entreprise ?
- Comment est composé le comité d'entreprise ?
- En quoi consistent les missions des membres du comité d'entreprise ?
- La mise en route du comité d'entreprise
- Les crédits d'heures ou heures de délégation
- La place des réunions dans l'activité du comité d'entreprise
- Les ressources du comité d'entreprise (les budgets)
- La vie du comité d'entreprise au quotidien
- La désignation des membres du CHSCT
- Les formations des membres du Comité d'entreprise
- Les informations remises aux membres du CE et la BDES
- Quelles sont les consultations obligatoires du CE ?
- Les recours du Comité d'entreprise
- Les procédures en cas de cessation de mandat
- Les relations avec les salariés et avec l'employeur